



# PIA 3 RÉGIONALISÉ EN HAUTS-DE-FRANCE

22/02/2018





# Le PIA 3 régionalisé en Hauts-de-France

## Contexte

Action : Projets d'innovation

Action : Accompagnement et transformation des filières

Mise en œuvre

Calendrier



## ➤ **Février 2017 :**

Appel à candidatures de l'Etat auprès des Régions pour la régionalisation du PIA3

### ➤ **Objectifs : un partenariat autour de 3 volets :**

- 1) Accompagnement des projets d'innovation des PME
- 2) Accompagnement et transformation des filières
- 3) Ingénierie des projets de formations innovantes

## ➤ **Avril 2017 :**

Candidature de la Région Hauts-de-France

## ➤ **Juin 2017 :**

Accord de l'Etat et notification du Premier Ministre



# Le PIA 3 Régionalisé : Qu'est ce que c'est ?

- **Un process géré en région** : détection, sélection, instruction des projets, gestion et mise en œuvre
- **Opérateurs** : Bpifrance (volets Innovation et Filières) et Caisse des Dépôts et Consignation (volet Formation)
- **Calendrier** : 2018 – 2020
- **+ de 500 M€ (Etat + Régions)** repartis sur l'ensemble des Régions dont l'Outre Mer :
  - Projets d'innovation : 199,6 M€
  - Projets Filières : 186,4 M€
  - Projets de Formations innovantes : 126,6 M€



# De nouveaux moyens mobilisés par l'Etat et la Région Hauts-de-France

## ➤ 44,8 M€ (Etat + Région) :

- Projets d'innovation : 22,4 M€
- Projets Filières : 15,6 M€

### ➤ Opérateur Bpifrance

- Projets de Formations innovantes : 6,8 M€

### ➤ Opérateur CDC



# Le PIA 3 régionalisé en Hauts-de-France

Contexte

**Action : Projets d'innovation**

Action : Accompagnement et transformation des filières

Mise en œuvre

Calendrier



## 1<sup>er</sup> Volet : le soutien aux projets d'innovation dans les PME.

- Accélérer l'émergence d'entreprises leader (prétendre à une envergure nationale voire internationale);
- Soutenir les projets les plus innovants et les plus ambitieux;
- Innovation au sens large : technologique, modèle économique, usage,...;
- Création d'activités à dominante industrielle et création durable d'emplois en région.





## OBJET

Financer un projet de développement de nouveaux produits et services ou un projet innovant d'expérimentation industrielle.

## DÉPENSES ÉLIGIBLES

Identiques à celles prises en compte dans le programme « Aides à l'Innovation ».

## BÉNÉFICIAIRES

- PME, selon la définition européenne en vigueur

## PROJETS ELIGIBLES

### Projets de type « Faisabilité » :

Financement des études préalables au développement d'une innovation (à stade amont de leur développement).

### Projets de type « Développement » :

Financement de projets industriels innovants, individuels ambitieux ayant entre autre pour objectif la fabrication industrielle et la mise sur le marché de produits et/ou de services innovants à forte valeur ajoutée et à fort potentiel de croissance (emploi, chiffres d'affaires).

## MODALITÉS DE L'AIDE

- Cofinancement strict du projet à parité entre le financement Etat et Région
- Encadrement RDI
- Assiette minimum des dépenses : 200 K€

• AR / SUB

• De 100 à 500 K€



# 1<sup>ER</sup> VOLET : LE SOUTIEN AUX PROJETS D'INNOVATION DANS LES PME.

Un AAP  
« ouvert » avec  
Process  
d'instruction au  
fil de l'eau »





# Le PIA 3 régionalisé en Hauts-de-France

Contexte

Action : Projets d'innovation

**Action : Accompagnement et transformation des filières**

Mise en œuvre

Calendrier



## 2<sup>ème</sup> volet : Le soutien aux Projets Filières.

➤ Renforcer la compétitivité des filières stratégiques en permettant :

- le recours à des moyens de production ou des infrastructures de recherche partagés,
- l'échange de données et d'informations,
- le partage des visions technologiques et de marché,
- ainsi que l'initiation de démarches commerciales partagées.

➤ Bénéficier à plusieurs PME ou ETI de la filière

➤ Présenter une autonomie financière à terme





## OBJET

Financer un projet de structuration d'une filière, en permettant à des entreprises d'une même filière, le recours à des moyens de production ou des infrastructures de recherche partagés, l'échange de données et d'informations, le partage des visions technologiques et de marché ainsi que l'initiation de démarches commerciales partagées.

## DÉPENSES ÉLIGIBLES.

**Salaires du personnel en charge de l'animation et de la structuration de la filière,**  
Investissements matériels  
Dépenses d'animation, marketing, déplacement, salon en lien avec la filière

**NB :** L'action pourra contenir un volet « projets de RDI » optionnel. Les dépenses éligibles sont alors identiques au programme aide à l'innovation.

## BÉNÉFICIAIRES

- Les PME au sens de la réglementation européenne + ETI
- Structures fédérant plusieurs entreprises (Associations, GIE, ...)
- Organisme de recherche ou de transfert de technologie
- Sociétés d'économie mixte

## PROJETS ÉLIGIBLES

Les projets attendus doivent concerner des travaux de structuration de la filière visant à renforcer la compétitivité de filières stratégiques régionales incluant ou non des travaux de R&D nécessaires au développement d'un ou plusieurs produits, procédés ou services non disponibles sur le marché et à fort contenu innovant.

Ils présentent un plan d'affaires crédible et viser des retombées économiques et technologiques directes sous forme de nouveaux produits ou services, technologies et emplois.

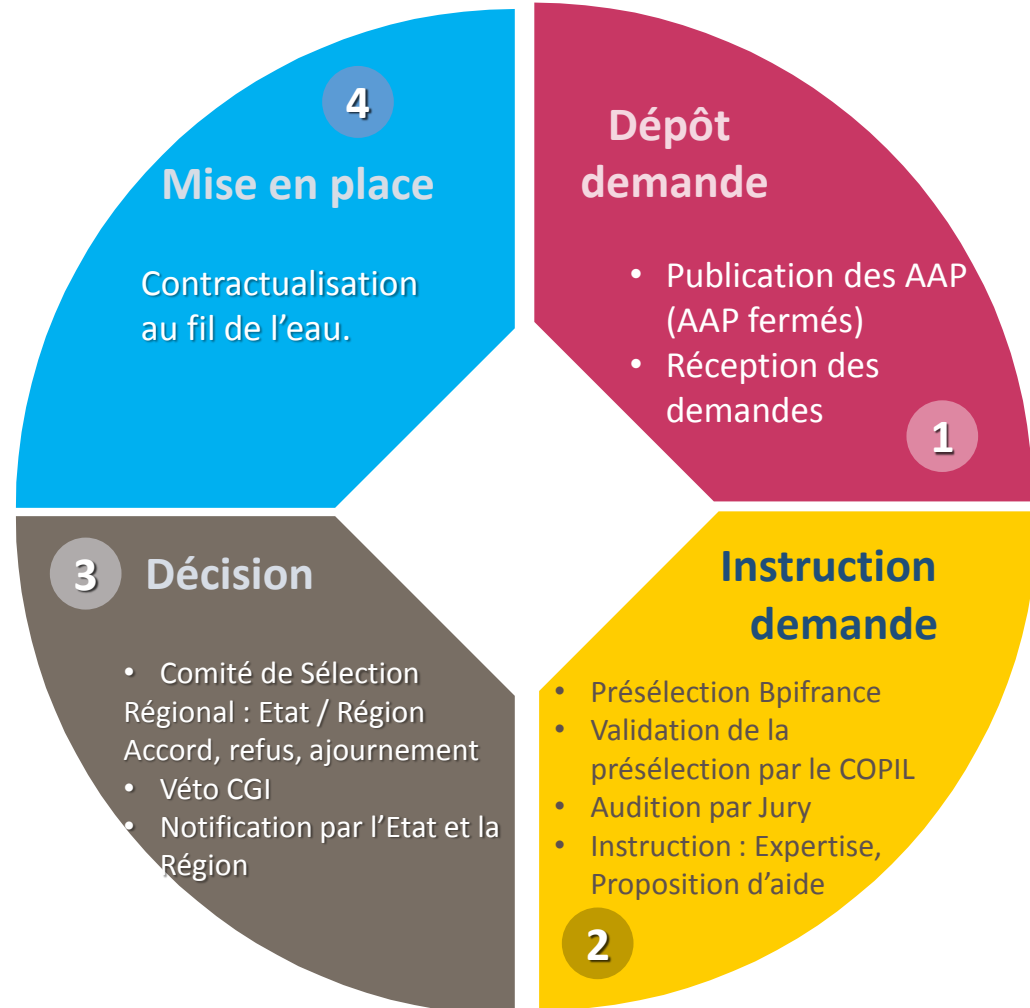
## MODALITÉS DE L'AIDE

- Cofinancement strict du projet à parité entre le financement Etat et Région
- Assiette de dépense comprise entre 1M€ et 4 M€

**AR et SUB  
jusqu'à 2 M€**

## 2<sup>ÈME</sup> VOLET : LE SOUTIEN AUX PROJETS FILIÈRES.

AAP « Fermé »  
Cadencé dans le  
temps





# Le PIA 3 régionalisé en Hauts-de-France

Contexte

Action : Projets d'innovation

Action : Accompagnement et transformation des filières

## Mise en œuvre

Calendrier



## Une identification et une remontée des initiatives par appels à projets :

- **AAP Projets d'Innovation « HDF Avenir Projets » :**
  - Un AAP ouvert de 2018 – 2020 / limite des crédits disponibles
  - Instruction au fil de l'eau
  
- **AAP Projets Filières « HDF Avenir Filières » :**
  - Plusieurs AAP fermés de 2018 – 2020 / limite des crédits disponibles
  - Organisés en 2 volets :
    - Dépôt manifestations d'intérêt
    - Dépôt dossiers de candidatures



## Des AAP S'INSCRIVANT DANS LES DYNAMIQUES REGIONALES DU SRDEII :

- **TRIMA** : industries de la mobilité, de la mécanique et du process, bioéconomie, énergie, bâtiment et matériaux et l'ensemble des briques relatives à l'industrie du futur
- **WELCOME EU** : Internet des objets, cybersécurité, Fintech, edtech, robotique de service,...
- **EURO HUB** : intermodalité, mobilité intelligente, commerce digital, nouvelles formes de commerce,...
- **GENERATION S** : biologie-santé, nutrition, services à la personne, silver économie,...
- **CREA HDF** : industries créatives et industries de l'accueil





## Les Partenaires de la mise en œuvre :

➤ **Opérateurs de l'écosystème : opérateurs filières, clusters, pôles de compétitivité, centres techniques et plateformes, académiques, branches professionnelles, collectivités...**

- Accompagnement des entreprises dans le montage des projets
- Information et sourcing de projets
- Portage de dossiers filières

➤ **Opérateur du dispositif : Bpifrance**

- Présentation de la totalité des demandes déposées
- Transparence : de la sélection des demandes jusqu'aux reportings
- Instruction des demandes et propositions

➤ **Financeurs et Décideurs : Etat + Région**



## Hauts-de-France Avenir Innovation

<http://inno-avenir.hautsdefrance.fr>

**HDF Avenir Projets**

**HDF Avenir Filières**

- Information sur les actions du PIA3
- Accès aux cahiers des charges des AAP
- Dépôt des dossiers en ligne



# Le PIA 3 régionalisé en Hauts-de-France

Contexte

Action : Projets d'innovation

Action : Accompagnement et transformation des filières

Mise en œuvre

## Calendrier



# Projets d'innovation + Projets filières

Lancement des Appels à Projets :  
**XXX MARS 2018**

**RDV sur**  
**<http://inno-avenir.hautsdefrance.fr>**



## Calendrier spécifique Projets Filières :

- **Fin Avril** : dépôt des dossiers Manifestation d'Intérêt
- **Fin Mai** : Pré-sélection des dossiers
- **Fin juillet** : Dépôt des dossiers de candidatures
- **Septembre / Octobre** : Instruction + Expertise + Audition des porteurs
- **Fin 2018** : décision et conventionnement



# PIA 3 en Hauts-de-France

## Questions / Réponses



# PIA 3 RÉGIONALISÉ EN HAUTS-DE-FRANCE

22/02/2018

